



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN  
Séance du 11 Avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le cinq avril 2019, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>14</b>	<b>Votants :</b>	<b>16</b>
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion					
Absents :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau, Claude Bousquet					
<b>Secrétaire :</b>	Katia Emig					

A 20h10 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Katia Emig est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## **URBANISME**

### **13/2019 – Sortie du domaine public parcelle AD317 – Grande rue du 8 mai 1945**

François Hillion rappelle que la parcelle AD317 constitue une partie du trottoir de la grande rue du 8 mai 1945 et qu'un échange est en cours avec M. et Mme Katchadourian entre les parcelles AD317 et AD318 (délibération n°59/2018).

*Déclaration de la liste Vauhallan pour tous :*

*Dans la continuité de leur vote pour la délibération n°59/2018 "Échange de parcelle entre M. et Mme KATCHADOURIAN et la Commune de Vauhallan", considérant que cette décision n'a pas été discutée, considérant qu'il n'a pas été possible de débattre de l'aménagement du CD60 et de la circulation des piétons et des cycles sur le tronçon du CD60 en cours de réaménagement, considérant que l'échange diminue la largeur du trottoir le long du CD60, les élus "Vauhallan pour tous" votent contre cette délibération.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, François Levrat, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion) et 3 voix contre (Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard), décide le déclassement du domaine public de la parcelle AD 317 et autorise le maire à signer tous les actes nécessaire à son déclassement ainsi que l'acte d'échange.

### **14/2019 – Numérotation parcelle AI152**

François Hillion explique que suite à la division de la parcelle AI52 en deux lots, il faut attribuer le numéro 15 bis rue des grands champs pour la parcelle AI152 et 4 rue de la grande fontaine pour la parcelle AI151.

Olivier Le Traon : Quel est la nature du projet ?

François Hillion : une construction.

Vincent Pain : la parcelle est enclavée.

François Hillion : non il existe une voirie qui donne accès à cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), décide d'attribuer le numéro 15 bis rue des grands champs pour la parcelle AI152 et 4 rue de la grande fontaine pour la parcelle AI151.

### **15/2019 – Numérotation parcelle AC432**

François Hillion explique que suite à la division de la parcelle AC171 en deux lots, il faut attribuer le numéro 11 bis grande rue du 8 mai 1945 pour la parcelle AC432 et 11 Grande rue du 8 mai 1945 pour la parcelle AC433.

Vincent Pain : Quelles sont les conditions d'accès à la parcelle AC432 ?

François Hillion : il y a un droit de passage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), décide d'attribuer le numéro 11 bis grande rue du 8 mai 1945 pour la parcelle AC432 et 11 grande rue du 8 mai 1945 pour la parcelle AC433.

### **16/2019 – Autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle**

François Hillion rappelle que le projet d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle a été présenté lors de la commission urbanisme du 8 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 15 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard) et 1 voix contre (François Levrat car le dossier a été envoyé avec les documents du conseil municipal avant qu'il ne soit discuté en commission urbanisme), autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle.

## **FINANCES**

### **17/2019 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget Assainissement**

François Hillion présente le compte administratif du budget assainissement :

#### *Résultat*

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	54 456,09 €	131 797,68 € (1)	77 341,59 €
Investissement	72 836,17 €	94 817,05 € (2)	21 980,88 €

(1) Dont 82 215,39 € d'excédent de fonctionnement reporté

(2) Dont 58 080,05€ d'excédent d'investissement reporté

#### **Le Fonctionnement**

Un excédent de fonctionnement cumulé se dégage sur l'exercice 2018 pour un montant de 77 341,59 € qui sera repris dans son intégralité dans le budget de fonctionnement 2019.

#### **L'Investissement**

Le solde d'investissement cumulé pour l'année 2018 est de 21 980,88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), adopte le compte de gestion 2018 et donne quitus à Mme la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif 2018.

Olivier Le Traon : Pourquoi ce n'est pas l'adjoint aux finances qui présente les points financiers ?

François Hillion : il n'y a pas d'obligation

### **18/2019 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget Assainissement**

François Hillion présente l'affectation du résultat pour le budget assainissement :

Résultat de fonctionnement au 002 – Excédent de fonctionnement pour 77 341,59 €

Résultat d'investissement au 001 – Excédent d'investissement pour 21 980,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), affecte les résultats 2018 comme énoncé ci-dessus.

### **19/2019 - Adoption du Budget Primitif 2019 Assainissement**

François Hillion présente le Budget Primitif 2019 pour l'assainissement

Le budget assainissement s'équilibre à hauteur de : 97 341,59 € pour la section d'exploitation

- La seule recette est la surtaxe assainissement à hauteur de 20 000 €
- En dépenses nous avons la redevance de la gestion des réseaux 11 000 € et le remboursement des charges de personnels au budget principal pour 6 500 €

Le budget assainissement s'équilibre à hauteur de 170 428 € pour la section d'investissement

- En dépenses nous avons la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, la DSP (études) et les travaux route de Favreuse
- En recettes le report de l'excédent d'investissement pour 21 980,88 €, la subvention de l'agence de l'eau pour le SDA pour 58 900 € et le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 79 821,59 €. Pour équilibrer il est inscrit un emprunt de 9 725,53 € qui ne sera pas réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), approuve le budget primitif 2019.

## **20/2019 - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 du Budget de la Commune de Vauhallan**

François Hillion présente le Compte administratif 2018 de la ville

### **Section de Fonctionnement**

- les recettes globales de fonctionnement en 2018 se sont élevées à 2 342 222,05€ (soit +8,94 % par rapport à 2017, c'est-à-dire +192 284,79€)
- Les dépenses globales de fonctionnement en 2018 s'élèvent à 1 999 031,50 € (soit + 10,55% par rapport à 2017 c'est-à-dire + 190 750,46€)

### **Exercice 2018 excédentaire en fonctionnement de 343. 190,55 €**

<b>Recettes</b>	
➤ <b>Produits des services CA2018/CA 2017</b>	<b>+ 13,53%</b>
➤ <b>Impôts et taxes : CA 2018/CA 2017</b>	<b>+ 7,98%</b>
➤ <b>Dotations et participations CA 2018/ CA 2017</b>	<b>+ 8,68%</b>
➤ <b>Autres produits de gestion CA2018/ CA 2017 (dont remboursement sinistres aléatoires)</b>	<b>+ 0,52%</b>

<b>Dépenses</b>	
➤ <b>Charges à caractère général : CA 2018 /CA 2017</b>	<b>+ 4,42%</b>
➤ <b>Charges de personnel : CA 2018 / CA 2017</b>	<b>+ 11,99%</b>
➤ <b>Autre charges de gestion : CA 2018 / CA 2017</b>	<b>+ 27,65%</b>

## **Section d'investissement**

### **Côté dépenses :**

Le total des dépenses réalisées en 2018 s'élève à 854 615,01 € dont 750 818,49 € de dépenses de travaux (88% des dépenses totales)

### **Côté recettes :**

Le total des recettes réalisées en 2018 est de : 808 611,28 €

### **Résultat de clôture à l'investissement :**

Solde de clôture négatif de l'exercice 2018 : - 46 003,73 € soit un résultat cumulé négatif de 62 835,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), adopte le compte de gestion 2018, donne quitus à Mme la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif 2018.

## **21/2019 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget de la Commune.**

François Hillion présente l'affectation du résultat pour le budget principal. Comme évoqué dans la délibération précédente il est proposé de reprendre les résultats comme suit

1068– Excédent de fonctionnement pour 61 550,65

002– Excédent de fonctionnement reporté 281 639,90 €

001– Déficit d'investissement reporté pour 62 835,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), affecte les résultats 2018.

## **22/2019 - Vote des taux d'imposition**

François Hillion rappelle que les taux restent identiques aux années précédentes à savoir :

Taxe d'habitation : 16,91 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 16,67 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 70,04 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), fixe les taux d'imposition l'année 2019 comme ci-dessus.

## **23/2019 - Adoption du Budget Primitif 2019 de la Commune de Vauhallan**

François Hillion présente le budget primitif 2019 de la ville

### **Section de Fonctionnement**

- les recettes prévisionnelles de fonctionnement en 2019 sont estimées à 2 954 759,90€ (soit + 26,15% par rapport au CA 2018, c'est-à-dire + 612 537,85 €) dû aux subventions pour le nettoyage du terrain des roms
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2019 sont estimées à 2 954 759,90 € (soit + 47,81% par rapport au CA 2018, c'est-à-dire + 955 728,40€) dû au nettoyage du terrain des roms

*Rappel : Exercice 2018 excédentaire en fonctionnement : 343 190,55 €*

**Exercice 2019 excédent prévisionnel en fonctionnement de 0,00 €**

**(Excédent prévisionnel BP 2018 : 158 091,10 €)**

<b>Recettes</b>	
➤ <b>Produits des services : BP2019/CA 2018</b>	<b>+9,86%</b>
➤ <b>Impôts et taxes : BP 2019/CA 2018</b>	<b>-7,17%</b>
➤ <b>Dotations et participations BP 2019/CA 2018</b>	<b>+87,68%</b>

  

<b>Dépenses</b>	
➤ <b>Charges à caractère général : BP 2019 /CA 2018</b>	<b>+ 173,34%</b>
➤ <b>Charges de personnel : BP 2019 /CA 2018</b>	<b>+ 2,05%</b>
➤ <b>Autre charges de gestion : BP 2019 /CA 2018</b>	<b>-6,58%</b>
➤ <b>Atténuation de produits BP 2019 /CA 2018</b>	<b>+ 3,39%</b>

### **Section d'investissement**

#### **Principaux projets pour 2019 :**

- Réhabilitation et extension de l'école maternelle : 150 000 €
- Travaux de voirie (Grande rue, Rue des Caves et rue Française, Rue Hélène Boucher et rue Charles Peguy) : 815 000 €
- Travaux Maison des Arts (Peinture) : 220 496,90 €
- Travaux Maison des Arts (Musique) : 700 000,00 €

Annuités estimées pour un emprunt de 1 170 227,00 € sur 20 ans : 71 136 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 208 269,69 € avec un emprunt de 1 170 227,87 €

Vincent Pain : Quel est le coût de la maison des arts « Peinture »

François Hillion : 800 000 €. Le montant global pour la maison des arts « Musique » est inscrit en totalité mais tout ne sera pas dépensé sur ce budget. En général seulement 50 % des dépenses sont réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian

Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), approuve la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 954 759,90 € et la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à 2 208 269,69 €.

#### **24/2019 - Subventions aux associations**

François Hillion rappelle que les demandes de subventions ont été examinées lors de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat) pour toutes les subventions, sauf pour la subvention au LCV à la majorité, 15 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat) et une abstention (Fabian Lowczyk), octroie aux associations les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2018</b>
A.V.B.	150,00 €
Amicale du personnel	4 000,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	200,00 €
Football Club de Vauhalla	2 000,00 €
LCV	14 000,00 €
Le Pétanque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Vauhalla Karaté Wado Ryu	400,00 €
Secours catholique	150,00 €
Windout	1 600,00 €
Association Sportive du collège E. Zola	255,00 €
Association France Parkinson	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 155,00 €</b>

## **25/2019 - Tarifs mini-camps 2019 centre de loisirs**

François Hillion rappelle que le centre de loisirs organise chaque année un mini-camp lors de la première semaine des vacances scolaires d'été.

Cette année il est proposé aux enfants de partir 5 jours à Saint-Germain-sur-Ay du 8 au 12 juillet 2019, ce qui permettra d'ouvrir également le centre de loisirs.

Le budget est estimé à 12 000 euros pour 5 jours et pour 32 enfants. Ce coût correspond à l'hébergement, la restauration, les activités, le transfert en bus et l'achat de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), adopte les tarifs suivants :

QF < 500 €	170 €
501 € < QF < 2 000 €	170 € à 330 €
2 001 € < QF < 4 500 €	330 € à 450 €
QF > 4 500 €	450 €

## **26/2019 - Tarifs classes transplantées 2019**

François Hillion présente le dispositif des classes transplantées.

3 classes de l'école élémentaire partiront en classes transplantées du 14 au 18 octobre 2019 à Saint-Aubin-Sur-Mer.

Le budget est estimé à 39 480,00 euros pour 5 jours et pour 84 enfants. Ce coût correspond à l'hébergement, la restauration, les activités, le transfert en bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), adopte les tarifs suivants :

QF < 500 €	180 €
501 € < QF < 2 000 €	180 € à 350 €
2 001 € < QF < 4 500 €	350 € à 450 €
QF > 4 500 €	450 €

## **27/2019 – Modalités de recouvrement de la PFAC**

François Hillion rappelle les modalités de recouvrement de la PFAC.

Depuis 2012, le SIAVB avait décidé d'abandonner les 40% de PFAC lui revenant jusqu'alors sur chaque branchement aux réseaux communaux afin de permettre aux villes de dynamiser leurs investissements dans le cadre du contrat Bièvre amont qui s'achèvera le 31 décembre 2019.



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence collecte des eaux usées sera transférée à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

Il pourrait bien sûr être envisagé que le SIAVB continue à renoncer à tous reversements sur les raccordements effectués sur les réseaux communaux ou communautaires après 2020. Toutefois le SIAVB serait le seul syndicat à faire ce choix et, outre le problème d'équité entre syndicats, le risque serait de voir la PFAC « Vallée de la Bièvre » allouée à d'autres bassins versant par les communautés d'agglomération.

Pour ne pas pénaliser la commune l'article 3 du projet prévoit que ces nouvelles modalités ne s'appliqueront qu'aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La PFAC n'étant exigible qu'au moment du raccordement au réseau et ce dernier n'intervenant en moyenne que 8 mois après le dépôt de la demande de permis de construire, le budget de la commune ne sera pas impacté.

Vincent Pain : Le changement consiste à ce que la PFAC est versée au SIAVB et non pas la CPS

François Hillion : oui pour 40% et les 60% restant seront versés à la CPS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), approuve les conditions de la convention de recouvrement de la PFAC et autorise le maire à signer ladite convention.

## **28/2019 – Charte de la commission d'attribution des places en crèche**

Denise Garcia présente la charte de la commission d'attribution des places en crèche. Dans le cadre de l'attribution des places en crèche la commission se réunit une fois par an. La charte a été rédigée en lien avec le vadémécum de l'Association des Maires de France (AMF).

François Levrat : les critères ne sont-ils pas figés ?

Denise Garcia : oui les critères peuvent évoluer en fonction de la population et seront revotés si besoin.

François Levrat : curieux de faire une charte si elle peut évoluer.

Denise Garcia : tout peut être rediscuté. La phrase « les critères d'attribution ne sont pas figés » sera supprimée.

François Hillion : les places sont attribuées de septembre N à juillet N+1

François Levrat : il y a un déséquilibre de chance pour les femmes qui accouchent en septembre ou octobre.

François Hillion : non et l'antériorité de la demande fait foi

Olivier Le Traon : c'est typiquement des questions à traiter au CCAS

François Hillion et Fabian Lowczyk : non ce n'est pas le rôle du CCAS

Olivier Le Traon : critères non discutés et pas connaissance des attributions ni de la liste des demandes.

Denise Garcia : la charte sera mise en ligne sur le site de la commune.

*Déclaration de Vauhallaan pour tous :*

*Considérant que dans la charte proposée au vote, la commission d'attribution des places en crèche fonctionne en dehors du CCAS, alors que l'attribution des places en crèche peut être une des missions d'un CCAS,*

*Considérant que dans la charte, la commission d'attribution des places est constitué d'un groupe fermé de personne, car composée de "Mr le Maire, de l'adjoint au Maire chargée de la petite enfance, d'un membre du conseil municipal appartenant au CCAS et désigné par le Maire et de la directrice de la maison de la petite enfance", Considérant que, bien que demandé, le sujet de l'attribution des places en crèche n'a jamais pu être abordé en CCAS par tous les membres de la commission, les élus "Vauhallan pour tous" votent contre ce règlement intérieur qui ne permet pas d'étudier les dossiers de demande pour la crèche de Vauhallan comme il se devrait en toute transparence avec tous les membres du CCAS.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 12 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion) et 4 voix contre (Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat qui n'est pas d'accord sur la composition de la commission d'attribution ni sur le fait que ce soit directement vu en conseil municipal et pas en commission avant), approuve les conditions de la charte de la commission d'attribution des places en crèche

### **29/2019 – Désignation d'un Délégué à la Protection des Données**

François Hillion rappelle que dans le cadre de la mise en place du RGPD, il convient de désigner un délégué à la protection des données.

La Commune a adhéré au groupement de commande de la CPS pour la mise en place du RGPD. Le cabinet confiance Digital a obtenu et le marché.

Le Délégué à la protection des données sera un agent de cette société.

François Levrat : Quel est le coût pour la commune.

Fabian Lowczyk : environ 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat), décide de confier les missions de délégué à la protection des données au cabinet Confiance Digitale dont les services sont proposés dans le cadre d'un appel d'offres organisé par la CPS et publie les coordonnées du délégué à la protection des données auprès de l'autorité de contrôle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Fabian Lowczyk est nommé conseiller délégué au développement durable en remplacement d'Huguette Deforeit.

Séance close à 21h00.